

GUIDE DE ROUTE

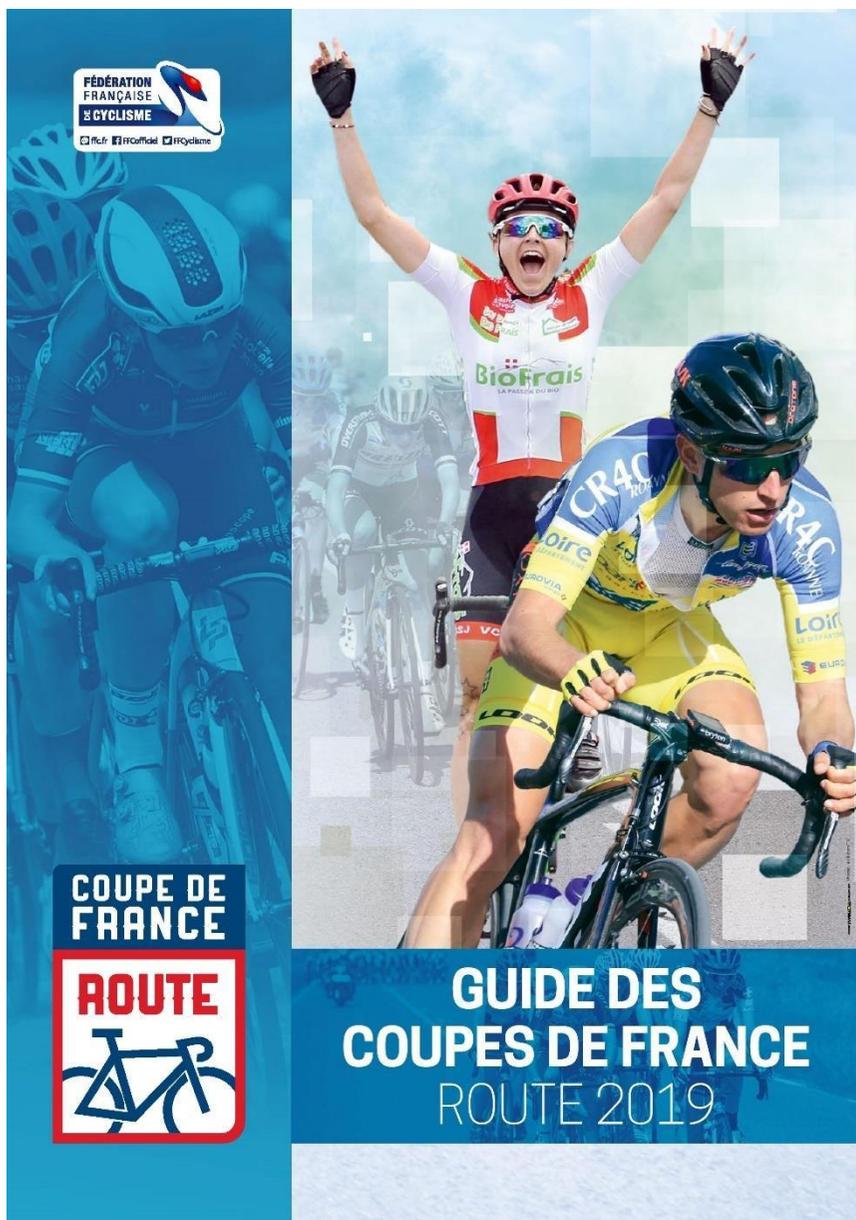


COUPE DE FRANCE DN1

Paris Mantes en Yvelines

Épreuve en ligne

7 avril 2019 – Ile de France



COUPE DE FRANCE DN1 PARIS MANTES EN YVELINES

COMPÉTITION

Permanence & Lieux pratiques	3
Avant et Après course	5
Prix & Protocoles	7
Plan du circuit	8
Itinéraire horaire	10
Profil de l'épreuve	12

INFOS PRATIQUES

Dispositif de secours	13
Contacts	14
Partenaires	15

ANNEXE

Règlementation Coupe de France DN1 2019	16
---	----

ENGAGEMENTS

Participation

Selon l'article 3 du règlement Route Coupe de France des clubs DN1, la Coupe de France des Clubs DN1 2019 est réservée exclusivement aux clubs de Division Nationale 1.

Composition des équipes

Selon l'article 4 du règlement Route Coupe de France des clubs DN1, l'épreuve se dispute par **équipes de 6 coureurs de 1ère catégorie dont quatre français âgés de moins de 26 ans** obligatoirement. Les deux autres coureurs pouvant être français ou étrangers, sans restriction d'âge.

Toute participation avec une **équipe incomplète** entraînera systématiquement une pénalité de 15 points par coureur absent.

Toutefois, à **moins de quatre coureurs**, l'équipe se verra refuser le départ. Il est bien entendu qu'une équipe de Division Nationale 1 dans l'impossibilité d'aligner quatre coureurs au départ ou absence au départ, se verra attribuer une pénalité de 90 points (15 points multipliés par 6 coureurs).

Un coureur intégrant le club **après le 1er mars 2019**, date de délivrance de la licence, de la double appartenance et/ou de l'attestation

d'appartenance, ne pourra pas participer à la Coupe de France des Clubs DN1, qui comptera au classement DN1.

Toute **infraction** entraînera la mise hors course de l'équipe pour l'épreuve considérée et la suppression des points acquis par tous les coureurs de l'équipe. Les points ainsi perdus ne pourront en aucun cas être attribués à d'autres coureurs.

ARBITRES

Collège des arbitres

Président du Jury : PAILLEUX Jacques

Commissaire 1 : RICHARD Wilfried

Commissaire 2 : AMOURETTE DE GREEF Catherine

Juge Arrivée : LELANDAIS Guillaume

Commissaire Moto 1 : LEFEVRE Gérard

Commissaire Moto 2 : JEAN David

RÈGLEMENT

Organisation

L'épreuve PARIS-MANTES EN YVELINES est organisée par **la section Cyclisme de l'Association Sportive Mantaise** sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme et de la Coupe de France des Clubs DN1 2019. Elle se dispute le 7 avril 2019.

Type d'épreuve

L'épreuve compte pour la première manche de la **Coupe de France des Clubs DN1 2019**. Elle est inscrite au calendrier FFC.

Selon l'article 8 du règlement Route Coupe de France des clubs DN1, l'épreuve sert de support au classement de la Coupe de France des Clubs DN1.

Antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. Le contrôle antidopage a lieu :

► **Dimanche 7 avril 2019**

Rue de la Sangle



PERMANENCE

Lieu & horaires d'ouverture

Les permanences du départ et d'arrivée se tiendront comme suit :

- ▶ **Samedi 6 avril 2019**
ASM
15 rue de Lorraine
78200 MANTES LA JOLIE

Permanences

14h30 à 16h45: Retrait des dossards

17h : réunion des DS

- ▶ **Dimanche 7 avril 2019**

Salle la Croisée

Rue Frédéric Chartier

78630 Orgeval

Permanence de départ,

7h45 : Réunion des Motards et Chauffeurs

7h15 / 8h20 : signature des coureurs

8h20 - Appel des concurrents

8h30 – Départ fictif

8h33 – Départ réel glissé

FEUILLE DE DÉPART

Présentation des équipes

Les coureurs devront signer la feuille de départ le

► **Dimanche 7 avril 2019**

Salle la Croisée
Rue Frédéric Chartier
78630 Orgeval

Permanence de départ,

7h45 : Réunion des Motards et Chauffeurs

7h15 - 8h20 : Signature des coureurs

8h20 : Appel des concurrents

8h30 : Départ fictif

8h33 : Départ réel glissé

Radio-tour

L'information course sera assurée par la société **l'Echappée**. Les informations courses sont émises sur les fréquences 157.5750 mhz

APRÈS-COURSE

Délais d'arrivée

En fonction des caractéristiques des étapes, les délais d'arrivée ont été fixés comme suit :

Conformément à l'article 2.6.032 du règlement FFC, le Collège des Commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

Incidents de course dans les derniers kilomètres

Conformément à l'article du règlement FFC 2.6.027, en cas de chute, de crevaison ou d'incident mécanique dûment constaté, dans les trois derniers kilomètres d'une étape en ligne, le (ou les) coureur(s) accidenté(s) est (sont) crédité(s) du temps du (ou des) coureur(s) en compagnie du (ou desquels) il(s) se trouvai(en)t au moment de l'accident. Son (ou leur) classement sera celui du franchissement de la ligne d'arrivée.

Si à la suite d'une **chute après le passage dans les trois derniers kilomètres** un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape et crédité du temps du (ou des) coureur(s) en compagnie du (ou desquels) il se trouvait au moment de l'accident.

GRILLE DE PRIX ET PROTOCOLE

Grille de prix

1830€/20

1^{er} 382€

2^{ème} 321€

3^{ème} 274€

4^{ème} 183€

5^{ème} 146€

6^{ème} 122€

7^{ème} 99€

8^{ème} 73€

9^{ème} 66€

10^{ème} 61€

11^{ème} 46€

12^{ème} 38€

13^{ème} 27€

14^{ème} 23€

15^{ème} 18€

16^{ème} 15€

17^{ème} 11€

18^{ème} 9€

19^{ème} 8€

20^{ème} 8€

Vainqueur de l'épreuve

1 paire de roues offerte par Roadborn

Meilleur grimpeur

200€/1

1^{er} 200€

Points Chauds

150€/1

Boinville en Mantois

Km53.450

1^{er} 150€

Perdreauville

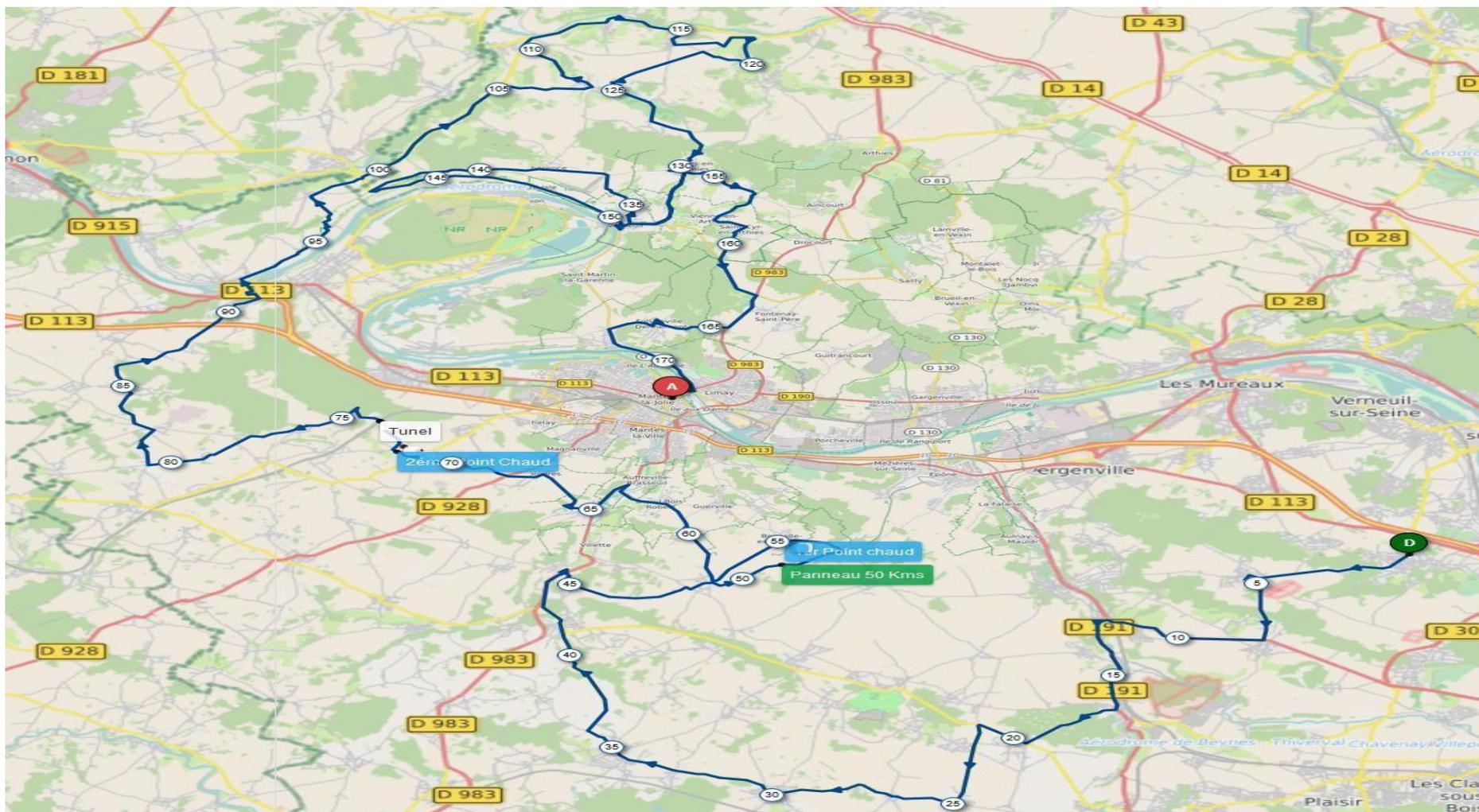
Km70.350

1^{er} 150€

Prix de la combativité Trophée Logis

1^{er} Trophée

DIMANCHE 7 AVRIL 2019 – PLAN DU PARCOURS



MODALITES DE RAVITAILLEMENT

La ZONE DE RAVITAILLEMENT : Au niveau du km 103 à la sortie du village de Roconval.

La ZONE VERTE : Débutera **km 104** et s'achèvera **au Km 105**.

ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par l'Echappée.
Le service est assuré au moyen de 3 voitures de dépannage neutre.

Moyenne retenue pour le calcul: **41,091 Km/h**

Route	Lieu	LC Km	C Km	Kilomètres		Heure	
				parcours	Total	de passage	décomptée
D 45 YVELINES	Orgeval (Départ fictif)					8:30	4:09
D 45	Orgeval (Départ réel +1,28 km)			0,00	172,92	8:33	4:06
D 45	!!!! Les Alluets le Roi			2,66	170,26	8:36	4:03
D 198 / D 307	!!!! Crespières			6,48	166,44	8:41	3:58
D 307	Herbeville			11,50	160,62	8:43	3:46
D 191	!!!! Mareil sur Mauldre			11,80	161,12	8:44	3:47
D 198	!!!! Beynes			14,91	158,01	8:52	3:47
D 76	!!!! Auteuil			21,62	151,30	8:01	3:38
D 76 / D 42	Vicq			23,89	149,03	9:05	3:34
D 42	Boissy Sans Avoir			25,86	147,06	9:08	3:31
D 42	Le Breuil			27,30	145,62	9:10	3:29
D 42	!!!! Garancieres			28,72	144,20	9:12	3:27
D 42	!!!! Behoust			31,89	141,03	9:16	3:21
D 42	!!!! Orgerus			33,57	139,35	9:19	3:18
D11	!!!! Septeuil			39,74	133,18	9:31	3:06
D983	Rosay			43,32	129,60	9:35	3:02
Allée des Marronniers	Saint Corentin (Rosay) MG 1	0,70	44,11	44,81	128,11	9:36	3:01
CV6/D130	!!!! Arnouville			47,55	125,37	9:39	2:59
D 983 /130	Goussonville			51,32	121,60	9:43	2:55
D130/158	Canada			52,71	120,21	9:44	2:54
D 130/158	!!!! Boinville			54,31	118,61	9:47	2:51
Rue d'Arnouville	Arnouville			57,16	115,76	9:51	2:47
D 65/Rue de la Libération	!!!! Breuil-Bois-Robert			61,10	111,82	9:57	2:41
Rue des Ecants/D983	!!!! Auffreville Brasseuil			62,53	110,39	9:59	2:39
D 983	Vert			64,42	108,50	10:01	2:37
	Vide Bouteille - MG 2	0,90	64,88	65,78	107,14	10:03	2:35
D2928	!!!! Soindres			66,74	106,18	10:04	2:34
Route de Perdreaux	Fontenay Mauvoisin			68,90	104,02	10:07	2:31
D110/ rue Saint Martin	Perdreaux			70,72	102,20	10:10	2:28
(km 72,04)	!!!! Apremont			73,32	99,60	10:14	2:24
D 114	!!!! La Belle côte			75,77	97,15	10:15	2:23
D 114/D 89	Bréval			79,80	93,12	10:19	2:19
D 89	St Illiers la Ville			82,30	90,62	10:25	2:13
D 89	La Tuilerie			84,90	88,02	10:29	2:09
N 13	!!!! Bonnières sur Seine			89,79	83,13	10:39	1:59
D 100	Bennecourt			92,52	80,40	10:42	1:56
D 100	Tripleval			94,33	78,59	10:45	1:53
D 100	Clachaloze - Pied de côte			95,66	77,26	10:45	1:53
VO	Clachaloze - MG 3	1,30	95,66	96,96	75,96	10:48	1:48
D 200	!!!! Gommecourt			97,15	75,77	10:51	1:47
D 913/D 128	EURE St Eustache			99,37	73,55	10:54	1:44
D 128/D 37	VAL D'OISE Roconval			100,83	72,09	10:54	1:45
D 37	Sortie de Roconval			101,99	70,93	10:56	1:43
D 37	Amenucourt			102,85	70,07	10:59	1:39
D 37	Zone Verte			103,80	69,12		
D 34/VO	Chaussy - MG 4	0,96	104,33	105,29	67,63	11:04	1:30

D34/VO	!!!!	Chaussy			106,88	66,04	11:06	1:28
D 142		St Louis			110,59	62,33	11:09	1:26
D 86		Ambleville			112,17	60,75	11:12	1:23
D 86/VO		Omerville - MG 5	0,45	114,92	115,37	57,55	11:15	1:20
D 147/CV Vieux Château		Genainville			120,70	52,22	11:21	1:14
D 171/D 142		Chaussy			124,12	48,80	11:27	1:08
D 147		Villers en Arthies			129,00	43,92	11:36	1:07
D 147		Chaudray			130,99	41,93	11:38	1:07
D 147		Les Millonets			133,72	39,20	11:41	1:04
D 913	!!!!	Vétheuil			133,92	39,00	11:42	1:03
D 100		Chantemesle - MG 6	1,73	133,99	135,72	37,20	11:45	1:00
D 100		Chérence			137,90	35,02	11:48	0:57
D 913	!!!!	La Roche Guyon			143,35	29,57	11:58	0:47
D 913		Haute Isle			149,28	23,64	12:01	0:44
D 913	!!!!	Vétheuil			149,22	23,70	12:07	0:38
D 147		Les Millonets			150,67	22,25	12:09	0:37
D 147		Chaudray - MG 7	2,20	151,62	153,82	19,10	12:12	0:34
		Le Grand Chemin			154,20	18,72	12:13	0:30
D 142/VO		Vienne en Arthies - MG 8	0,43	157,78	158,21	14,71	12:19	0:24
	!!!!	St Cyr en Arthies			159,72	13,20	12:20	0:20
D913/983	YVELINES	Maison Blanche			161,94	10,98	12:26	0:14
D 983/VO		Follainville			165,82	7,10	12:31	0:08
D 147		Dennemont			168,57	4,35	12:34	0:06
D 147		Limay			169,12	3,80	12:37	0:03
D 928		Mantes la Jolie			172,92	0,00	12:39	0:00

Légende:

	Zone de ravitaillement	C Km	Distance pied de côte
	Zone Verte (dépôt des emballages)	LC Km	Longueur de la Côte
	Côte Meilleur Grimpeur	!!!!	Points Dangereux

Signalisation Paris Mantes en Yvelines



POINTS DANGEREUX

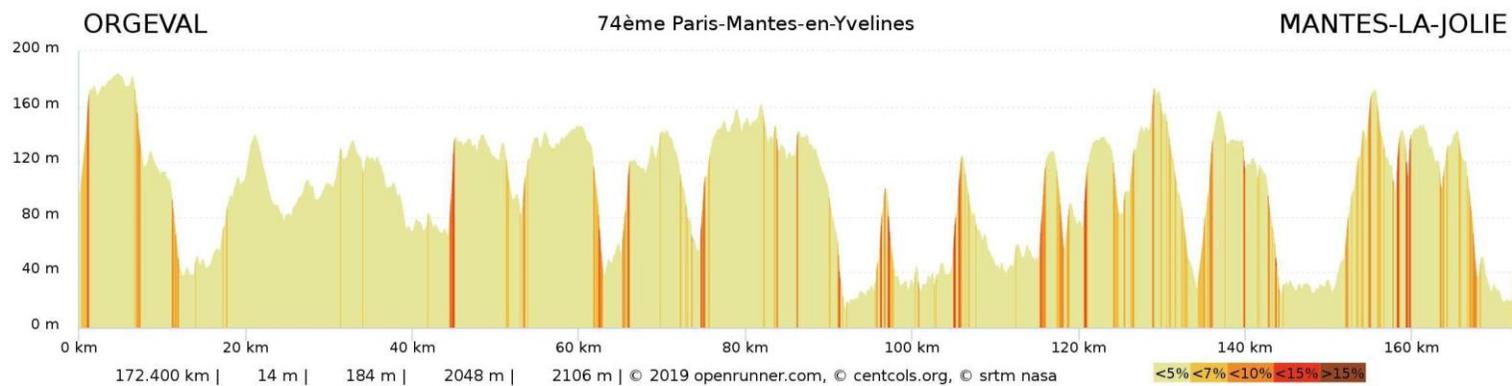
TOUTES LES VILLES & VILLAGES D'ORGEVAL A MANTES SONT PROTEGEES D'ÎLOTS A L'ENTREE, AU CENTRE ET A LA SORTIE.

- **Km 2,66 – Les Alluets le Roi:** Traversée de village très sinueuse avec ralentisseurs, virage en épingle, très petite route, grosse descente sur Crespières à la sortie du village,
- **Km 6,400 - Crespières:** Traversée difficile, ralentisseurs, îlots centraux, îlots séparateurs en milieu de chaussée, bas de descente arrivée sur une route à grande circulation,
- **Km 7,00 à 10,00 – D198:** Si temps humide risques de boue sur les bas côtés de la route,
- **Km 11,80 – Mareil sur Mauldre:** Descente rapide sur Mareil sur Mauldre, belle route, îlot central dès les premières maisons. puis Passage à niveau,
- **Km 14,91 – Beynes:** Entrée de ville, îlot central séparateur de chaussée sur environ 1 km,
- **Km 21,26 – Auteuil Le Roi:** Rond point centre du village,
- **Km 28,50 – Garancières:** Beaucoup d'îlots, chaussée étroite, stationnement alterné droite et gauche de la route,
- **Km 32,05 – Béhoust:** Sortie de village îlot central,
- **Km 33,73 – Orgerus:** Entrée de ville îlot séparateur,
- **Km 39,90 – Septeuil:** Beaucoup de circulation et voitures en stationnement, sortie de Septeuil route à grande circulation,
- **Km 47,74 – Arnouville:** Entrée de ville îlot central puis îlot séparateur dans tourne à gauche,
- **Km 54,51 – Boinville:** Sortie de ville, îlot central béton dans virage tourne à gauche,
- **Km 61,34 – Breuil Bois Robert:** Rue de la Libération: Descente difficile, chaussée étroite, mauvais revêtement de la chaussée,
- **Km 62,74 – Auffreville:** Pont (rétrécissement), fin de descente virage en épingle à droite, suite au virage à droite à 50 m ralentisseur en pavé très prononcé (caniveau en travers de la route), 50 m après le ralentisseur, virage à gauche en épingle,
- **Km 67,11 – Soindres:** Stationnement alterné, plots au sol alternés de chaque côté de la chaussée, protections PVC, balisage organisation
- **Km 76,01 – La Belle Côte:** traversée de village avec ralentisseurs et protections alternées pour stationnement

De La Belle Côte à Roconval (Ravitaillement)

Route à grande circulation, la course prend beaucoup de vitesse après le MG2, plusieurs groupes peuvent se former, la course devient très difficile, Bonnières et Bennecourt heure de passage autour de 10h40: beaucoup de circulation inter-urbaine.

- **Km 89,60 – Bonnières sur Seine:** après 1^{er} virage 90° à gauche, grosse descente très rapide, revêtement de chaussée en mauvais état avec en bas rond-point et à nouveau virage 90° à gauche,
- **Km 97,16 à 97,44 – Après MG 3,** descente rapide sur Gommecourt, **3 ralentisseurs** puis virage 90° sur la droite,
- **Km 104,83 – Après MG 4,** descente rapide sur route de campagne, entrée dans Chaussy, virage 90° sur la gauche avec caniveau traversant la chaussée, voitures suiveuses attention aux bas de caisses !!
- **Km 129,52 Vétheuil 1^{er} passage:** virage à droite en épingle
- **Km 139,67 La Roche Guyon:** Descente rapide en entrée de village qui se termine sur un ralentisseur élevé puis suivi d'un rond-point
- **Km 147,58 Vétheuil 2^{ème} passage:** Descente rapide en entrée de village qui se termine sur un ralentisseur élevé, chaussée étroite en milieu de village.



RÉFÉRENTS SECOURS

Service médical

Le service médical sera suivi par le Docteur **Thomas GOLMAN**

Deux ambulances du Centre Français de Secourisme assureront l'accompagnement de l'épreuve pour une éventuelle intervention et évacuation vers l'hôpital le plus proche si nécessaire après avis du médecin.

Urgences

- ▶ **Hôpital de Mantes la Jolie**
Tél : +33 (0)1.34.97.40.00
- ▶ **Hôpital de Poissy**
Tél : +33 (0)1.39.27.40.50
- ▶ **Hôpital de Houdan**
Tél : +33(0)1.30.46.18.00

ORGANISATEURS

Comité d'Organisation ASM -
Cyclisme

WATTIER Guy

Directeur de l'organisation

Tél : 06.74.25.01.79

E-mail : wattierguy@gmail.com

DUMONT Francis

Responsable relations publiques

Tél : 06.86.81.66.83

REGNOULT Aurélien

Responsable presse

Tél : 06.14.20.63.49

FÉDÉRATION

Fédération française cyclisme

FOUREZ Alexandre

Coordinateur Route FFC

Tél : +33 (0)6.99.15.94.21

E-mail : a.fourez@ffc.fr

GICQUELLO Brendan

Adjoint Coordinateur Route FFC

Tél : +33 (0)1.81.88.09.53

E-mail : b.gicquello@ffc.fr



Ville d'Orgeval



megAgence®
 Votre consultante immobilier

Fabienne BILLON
 Agent Commercial Indépendant
 06 63 44 82 68
 fabienne.billon@megagence.com
ACHAT - VENTE - LOCATION
 contactez-moi pour une estimation gratuite

NEOVISUEL
 Impression tous supports
 Banderoles, Expos,
 Enseignes, Signalétique
 01 30 94 22 92
 gescom@neovisuel.fr

Agence CONFIEZ-NOUS
 Services à la personne et aux entreprises
 Ménage, jardinage, bricolage,
 courses, maintien à domicile
 personnes âgées, handicapées,
 gardes d'enfants.
 ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
Tél : 01 34 76 40 35
 mantes@confiez-nous.fr



ROUES CARBONE ARTISANALES
ROADBORN
 ROUES CARBONE ARTISANALES

meilleurtaux.com
 8, place de l'Étape
 78200 Mantes la Jolie
 Tél. 01 85 500 660



ANNEXE

Règlementation Coupe de France
des Clubs DN1 2019

ARTICLE 1

PRÉAMBULE

La Fédération Française de Cyclisme et le Rassemblement des Organisateurs des Courses Cyclistes (ROCC) unissent leurs efforts pour organiser la Coupe de France des Clubs DN1 / DN2 / DN3 2019.

Les résultats des épreuves retenues ci-dessous permettent d'établir une classification des clubs.

Les épreuves bénéficiant de ce label « Coupe de France des Clubs DN1 / DN2 / DN3 » sont de classe « Elite nationale ».

Les équipes étrangères et continentales ne sont pas admises.

ARTICLE 2

LISTE ÉPREUVES RETENUES*

- ▶ **17 mars 2019 - Course en ligne**
Nantes - Segré (Pays de la Loire)
- ▶ **07 avril 2019 - Course en ligne**
Paris – Mantes en Yvelines (Ile-de-France)
- ▶ **30 mai 2019 – Course en ligne**
Grand Prix du Pays de Montbéliard
Agglomération (Bourgogne Franche-Comté)
- ▶ **10 juin 2019 - Course en ligne**
Prix des Commerçants – Artisans – Industriels
de Luneray (Normandie)
- ▶ **24 juillet 2019 – Course en ligne**
Grand prix de Cherves (Nouvelle-Aquitaine)
- ▶ **31 août 2019 - Course en ligne**
Grand prix de Blangy-sur-Bresle (Normandie)
- ▶ **13, 14 et 15 septembre 2019 – Course par étapes**
Boucles de l'Artois (Hauts de France)

* Pour des questions d'organisation des équipes participantes, les épreuves route retenues ci-dessus devront prévoir une arrivée maximum aux environs de **16h30** avec un protocole dans les 30 minutes maximum à l'issue de l'épreuve. De ce fait, la réunion des

Directeurs Sportifs doit être organisée la veille à **18 heures** environ.

Un trophée des champions des Divisions Nationales regroupant les clubs DN1 / DN2 / DN3 2019 sera organisé le **samedi 5 octobre 2019** :

- ▶ L'article 15 du présent règlement apporte des éléments complémentaires.
- ▶ Les détails de cette épreuve (méthode de qualification, classements, etc...) feront l'objet d'un règlement particulier.
- ▶ Cette épreuve ne compte pas pour le classement des Coupes de France, il s'agit d'un titre honorifique qui vient ponctuer la saison 2019.

ARTICLE 3

PARTICIPATION EXCLUSIVE DN1 (Participation obligatoire)

La Coupe de France des Clubs est réservée aux équipes de Division Nationale (liste communiquée en début de saison)

Un coureur de 1ère catégorie appartenant à une équipe continentale ou continentale pro étrangère au titre d'un club de Division Nationale ne pourra pas participer aux épreuves de Coupe de France.

ARTICLE 4

COMPOSITION DES ÉQUIPES DANS TOUTES LES ÉPREUVES

Coupe de France des clubs DN1 2019

Toutes les épreuves se disputent par équipes composées de 6 coureurs de 1ère ou 2ème catégorie dont deux français âgés de moins de 26 ans minimum obligatoirement

Toute participation avec une équipe incomplète, conformément aux dispositions de l'article 14 relatif au processus d'engagement, entraînera systématiquement une pénalité de 15 points par coureur absent.

Toutefois, à moins de 4 coureurs pour les DN1, l'équipe se verra refuser le départ.

Il est bien entendu qu'une équipe de DN1, dans l'impossibilité d'aligner quatre coureurs au départ, se verra attribuer une pénalité de 90 points (15 points multipliés par 6 coureurs).

Un coureur intégrant le club après le **1^{er} mars 2019**, date de délivrance de la licence, de la double appartenance ou de l'attestation d'appartenance, ne pourra pas participer aux épreuves de la Coupe de France des clubs DN1.

Toute infraction entraînera la mise hors course de l'équipe pour l'épreuve considérée et la suppression des points acquis par tous les coureurs de l'équipe. Les points ainsi perdus ne pourront en aucun cas être attribués à d'autres coureurs.

ARTICLE 5

Contre la montre

Prologue ou contre la montre individuel :

Manche 7 : Boucle de l'Artois :

Epreuve par étapes composée d'un prologue le vendredi 13 septembre 2019.

Pour le prologue ou si l'épreuve contre la montre se déroule sur la 1ère étape, l'ordre de départ des équipes se fera par une rotation de toutes les équipes engagées, dans l'ordre inverse du classement par équipes de la Coupe de France sur la dernière épreuve disputée.

En cas d'égalité au classement par équipes, le meilleur nombre de points acquis sur la dernière épreuve disputée départagera les équipes concernées.

Dans les épreuves par étapes, si le contre la montre individuel se déroule à partir de la 2ème étape, la réglementation des épreuves par étapes sera prise en considération pour la rotation des différents coureurs, à savoir le classement général individuel au temps.

Lors de la réunion des Directeurs Sportifs, ceux-ci communiqueront l'ordre des partants du contre la montre de leur équipe.

NB : Si le contre la montre se déroule lors de la 1ère étape de la 1ère épreuve de Coupe de France, un tirage au sort sera effectué parmi les équipes participantes.

ARTICLE 6

BARÈME DE POINTS

Les points acquis par les coureurs à la place réelle dans les épreuves énumérées à l'article 2 seront conformes au barème ci-contre :

Classement par équipes : Le barème de points ne prend en compte que 3 coureurs maximum par club (y compris les points des coureurs retenus en sélection Equipe de France – cf Article 7). Les points à la place pour les autres coureurs (au-delà de 3 coureurs par club) seront bloqués.

Épreuves en ligne

17/03 : Nantes - Segré (Pays de la Loire)

12/04 : Paris – Mantes en Yvelines (Ile-de-France)

30/05 : Grand Prix du Pays de Montbéliard Agglomération (Bourgogne Franche Comté)

10/06 : Prix des Commerçants – Artisans – Industriels de Luneray (Normandie)

24/07 : Grand Prix de Cherves (Nouvelle Aquitaine)

31/08 : Grand Prix de Blangy sur Bresle (Normandie)

Épreuves par étapes

13-14-15 /09 : Boucles de l'Artois (Hauts de France)

Points supplémentaires (5 points) – Cf règlement

BAREME DE POINTS COUPE DE FRANCEE DRAG BICYCLES DES CLUBS DN1					
	Epreuves en ligne	Epreuves par étapes (sur 3 jours)			CG Final
		1 ^{er} jour Fin d'après-midi Prologue	2 ^{ème} jour EP en ligne	3 ^{ème} jour EP en ligne	
1	30	10	15	15	45
2	25	9	14	14	35
3	20	8	13	13	30
4	17	7	12	12	26
5	16	6	11	11	24
6	15	5	10	10	22
7	14	4	9	9	20
8	13	3	8	8	18
9	12	2	7	7	16
10	11	1	6	6	14
11	10		5	5	13
12	9		4	4	12
13	8		3	3	11
14	7		2	2	10
15	6		1	1	9
16	5				8
17	4				7
18	3				6
19	2				5
20	1				4
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					

ARTICLE 7

SÉLECTION ÉQUIPE DE France

Les licenciés sélectionnés en Equipe de France Route (1) ou Piste (2) qui de ce fait ne peuvent pas participer à une épreuve de la Coupe de France, attribuent à leurs clubs 5 points au titre de leur sélection pour la totalité de l'épreuve.

- (1) Sélections en Equipe de France Route, seules les participations aux Championnats du Monde, d'Europe, Courses Internationales en France et l'étranger (Classe 1 et Classe 2), ainsi que la Coupe des Nations seront prises en compte.
- (2) Sélections en Equipe de France Piste (épreuves d'endurance), seules les participations aux Championnats du Monde, d'Europe et Coupes du Monde seront prises en compte.

C'est la convocation établie par la Direction Technique Nationale qui déterminera la période de sélection.

Pour les coureurs sélectionnés en Equipe de France et dans le respect de la règle de 3 coureurs maximum par club, il sera pris en compte le meilleur résultat entre les points obtenus dans le classement de l'épreuve et les points de la sélection. Dans le cadre d'une épreuve par étapes,

seul le classement général final peut prendre en compte les points de la sélection.

Aucun point ne sera attribué dans les différents stages de préparation.

Le coureur devra remplir les conditions de participation à la Coupe de France des Clubs DN1 / DN2 / DN3 et devra avoir participé à une des manches de la Coupe de France. Si ce cas se présente à la 1ère manche, ces points seront intégrés à posteriori.

Les points Equipe de France sont ajoutés à l'issue de chaque épreuve.

ARTICLE 8

CLASSEMENT DN1

Les épreuves retenues, référencées dans l'article 2, servent de support aux classements de la Coupe de France des clubs.

Les classements sont établis par l'addition des points acquis par les coureurs à leur place réelle (3 coureurs maximum par club) dans les différentes épreuves suivant les barèmes de l'article 6.

Le club ayant totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur de la Coupe de France des Clubs de DN1 2019.

En cas d'égalité de points au classement par équipes provisoire ou final, il sera pris en compte la

meilleure place individuelle sur la dernière épreuve disputée (si c'est une épreuve par étapes, ce sera la meilleure place obtenue dans le classement général individuel de l'épreuve). Les organisateurs sont libres de réaliser des classements annexes (Points chauds...).

En cas d'égalité de points au classement général par équipes final et / ou pour départager les structures n'ayant marquées aucun point, il sera pris en considération la totalité des places individuelles des 3 meilleurs coureurs de chaque équipe sur l'ensemble des manches de la Coupe de France.

ARTICLE 9

ENCADREMENT

L'encadrement sportif de chaque équipe devra être assuré par un directeur sportif titulaire d'un BEESAC minimum ou DEJEPS Mention Cyclisme Traditionnel ou d'une Licence Entraînement STAPS (Option Cyclisme).

En l'absence des diplômes ci-dessus, la position de l'équipe concernée, pour assurer son dépannage à l'échelon course, sera déterminée en application des dispositions de l'article 10 du présent règlement traitant de ce sujet.

ARTICLE 10

DÉPANNAGE

Chaque épreuve en ligne se déroulant par équipes, le changement de roues et de matériel entre équipiers est autorisé.

L'ordre des voitures pour le dépannage sera défini lors de la réunion des Directeurs Sportifs.

Pour la 1ère épreuve :

- ▶ **1^{er} tirage au sort** : les clubs représentés à la réunion dont l'encadrement répond aux dispositions de l'article 9.
- ▶ **2^{ème} tirage au sort** : les clubs représentés à la réunion dont l'encadrement ne répond pas aux dispositions de l'article 9.
- ▶ **3^{ème} tirage au sort** : les équipes non représentées à la réunion dont l'encadrement répond aux dispositions de l'article 9.
- ▶ **4^{ème} tirage au sort** : les équipes non représentées à la réunion dont l'encadrement ne répond pas aux dispositions de l'article 9.

Pour les épreuves suivantes (à partir de la seconde épreuve) :

Les clubs dans l'ordre de leur classement à l'issue de la précédente épreuve, représentés à la réunion et dont l'encadrement répond aux dispositions de l'article 9.

Et si besoin :

- ▶ **1^{er} tirage au sort** : les clubs représentés à la réunion dont l'encadrement ne répond pas aux dispositions de l'article 9.
- ▶ **2^{ème} tirage au sort** : les équipes non représentées à la réunion dont l'encadrement répond aux dispositions de l'article 9.
- ▶ **3^{ème} tirage au sort** : les équipes non représentées à la réunion dont l'encadrement ne répond pas aux dispositions de l'article 9.

ARTICLE 11

PÉNALITÉS

Le coureur faisant l'objet d'une mesure disciplinaire avec la mise hors course ou le déclassement, pour une infraction au règlement se verra retirer les points qu'il aura acquis dans l'épreuve considérée.

Toute infraction aux règlements FFC et UCI, relatifs à la lutte contre le dopage, entraînera la suppression des points acquis par le coureur lors de sa période de suspension.

Les points ainsi perdus par le coureur sanctionné, ne pourront en aucun cas, être attribués à un autre coureur.

ARTICLE 12

INDEMNITÉS ÉQUIPES

A l'issue de chaque manche, les équipes participantes seront indemnisées au prorata du nombre de km parcourus et de coureurs présents au départ. C'est la distance entre le siège du club et le lieu de permanence de la course (aller-retour) qui sera pris en considération pour le calcul.

Le montant de la participation de l'organisateur aux frais de déplacement des clubs concernés est de 8.000 € pour les épreuves d'une journée et de 4.000€ pour les épreuves par étapes.

Pour l'ensemble des épreuves *, exceptions faite des épreuves par étapes, les équipes participantes devront assurer par leurs propres moyens leur hébergement et leur repas.

* Pour la manche 7, Les Boucles de l'Artois, l'organisateur devra assurer à l'ensemble des équipes présentes, l'hébergement et repas des six coureurs et de l'encadrement (3 personnes), de la veille au soir de la 1ère étape jusqu'au soir de la dernière étape.

ARTICLE 13

DOTATIONS ET REMISE DE PRIX DN1

La FFC réalisera 3 trophées remis aux trois premières équipes, issus du classement général par équipes de chaque division.

Ces trophées seront remis sur les finales des Coupes de France de chaque division ou sur un autre moment festif réunissant les clubs concernés. Cet aspect sera validé dans le courant de l'année 2019.

ARTICLE 14

ENGAGEMENTS

Pour répondre aux besoins des organisateurs dans la publication des listes d'engagés et pour la promotion des clubs de Division Nationale, les clubs participants à chaque manche de Coupe de France devront s'engager par internet (outil Cicle Web) au plus tard à J-6 avant le début de l'épreuve. Cela concerne la liste des titulaires et des remplaçants.

A partir de la saison 2019, les remplaçants ne seront plus bloqués et pourront de ce fait, s'engager sur une autre épreuve si tel était le cas.

Tout coureur non inscrit sur la liste des titulaires et / ou des remplaçants, ne pourra prendre part à l'épreuve.

En cas de force majeure (chute ou blessures), sur présentation d'un certificat médical pour le coureur concerné par le médecin de l'épreuve, les modifications de la liste des engagés (titulaires et remplaçants) pourront intervenir jusqu'à la réunion des Directeurs Sportifs.

Pour l'application des points de pénalités (cf Article 4), sur ces cas de force majeure, selon les éléments et arguments fournis par le club, cette décision appartiendra à la FFC en accord avec le président de jury de l'épreuve.

En début d'année, en fonction des noms des clubs engagés, des sigles de trois lettres seront attribués à chaque structure. Ces sigles seront publiés et repris dans l'édition des résultats conformément au nom d'affiliation du club réalisé au début de la saison.

ARTICLE 15

TROPHÉE DES CHAMPIONS DES DIVISIONS NATIONALES – SAMEDI 05 OCTOBRE 2019

Pour clôturer la saison 2019, **une épreuve finale des Divisions nationales est organisée le Samedi 05 octobre 2019.**

Cette épreuve finale décerne un titre honorifique mais ne compte pas dans le classement général des différentes Coupes de France.

Le nom de l'épreuve est le **Trophée des Champions des Divisions Nationales** et regroupe les équipes suivantes à condition de respecter les conditions d'engagement :

- ▶ **12 premières équipes DN1** selon le classement final de la Coupe de France des clubs 2019.
- ▶ **10 premières équipes DN2** selon le classement final de la Coupe de France des clubs 2019.
- ▶ **3 premières équipes DN3** selon le classement de l'avant dernière manche DN3.
- ▶ **5 wild-cards** maximum au choix de l'organisateur parmi les DN1/DN2/DN3.

La participation à cette épreuve est obligatoire pour les équipes de Division Nationale qualifiées à l'issue des épreuves de Coupe de France.

Cette épreuve se dispute par équipe, composée de 5 coureurs de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie dont trois français obligatoirement. Les deux autres coureurs pouvant être français ou étrangers, sans restriction d'âge.

La méthode de classement sera identique aux principes de classement des différentes coupes de France avec un barème de points sur les 50 premiers coureurs, avec la prise en compte de 3 coureurs maximum par club.

1	150 pts	14	78 pts	27	37 pts	40	15 pts
2	130 pts	15	76 pts	28	34 pts	41	14 pts
3	120 pts	16	74 pts	29	31 pts	42	13 pts
4	115 pts	17	72 pts	30	29 pts	43	12 pts
5	110 pts	18	69 pts	31	27 pts	44	11 pts
6	102 pts	19	64 pts	32	25 pts	45	10 pts
7	100 pts	20	61 pts	33	23 pts	46	9 pts
8	95 pts	21	59 pts	34	21 pts	47	8 pts
9	92 pts	22	56 pts	35	20 pts	48	7 pts
10	89 pts	23	53 pts	36	19 pts	49	6 pts
11	86 pts	24	46 pts	37	18 pts	50	5 pts
12	83 pts	25	43 pts	38	17 pts		
13	80 pts	26	40 pts	39	16 pts		

Cette épreuve mise en place par le COMC (Comité d'Organisation de Manifestations cyclistes) fera l'objet d'un règlement particulier reprenant ces principes réglementaires.

ARTICLE 16

Qualifications championnats de France sur route

Epreuves en ligne :

Le nombre de coureurs qualifiés aux Championnats de France de cyclisme sur route sera réalisé à l'issue du classement des 4^{èmes} manches * de la Coupe de France des Clubs 2019, selon les barèmes suivants :

- ▶ 10 DN1 (de la 1^{ère} à la 10^{ème}) X 6 Coureurs = 60 COUREURS
- ▶ 10 DN1 (de la 11^{ème} à la 20^{ème}) x 5 coureurs = 50 COUREURS

*Prix des Commerçants – Artisans – Industriels de Luneray / 10 juin 2019.

Epreuves contre la montre :

Suite à la décision du Bureau Exécutif du 18 octobre 2018, la qualification des coureurs se fera de la manière suivante :

- ▶ DN1 : 1 coureur minimum

ARTICLE 17. EVOLUTIONS DES NIVEAUX

En complément de l'article 8, Le club ayant totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur de la Coupe de France des clubs de DN1, DN2 ou DN3 en 2019.

En cas d'égalité de points au classement par équipes provisoire ou final, il sera pris en compte la meilleure place individuelle sur la dernière épreuve disputée (si c'est une épreuve par étapes, ce sera la meilleure place obtenue dans le classement général individuel de l'épreuve).

En cas d'égalité de points au classement général par équipes final et / ou pour départager les structures n'ayant marquées aucun point, il sera pris en considération la totalité des places individuelles des 3 meilleurs coureurs de chaque équipe sur l'ensemble des manches de la Coupe de France.

Evolution des niveaux entre chaque Division Nationale à la fin de la saison 2019 :

Au sujet de l'évolution des différents niveaux à la fin de la saison 2019, dans la perspective de la saison 2020, sur proposition de la Commission Nationale Route, les organes exécutifs Fédéraux (Bureau Exécutif du 10 janvier 2019 et Conseil Fédéral des 25 et 26 janvier 2019) ont validé la disposition suivante : suppression du système des deux montées et des deux descentes entre chaque niveau.

Pour la saison 2020, le projet des clubs de Haut Niveau prévoit pour toutes les structures la présentation d'un dossier de candidature « administratif, sportif, médical et financier » selon un cahier des charges établi à la fin du premier semestre de l'année 2019.



AVC AIX EN PROVENCE



BOURG EN BRESSE AIN
CYCLISME



CC ETUPES LE DOUBS
PAYS DE MONTBELIARD



CC NOGENT SUR OISE



CC VILLENEUVE
ST GERMAIN SOISSONS AISNE



CHAMBERY CYCLISME
FORMATION



COTES D'ARMOR
MARIE MORIN



CR4 CHEMINS ROANNE



CREUSE OXYGÈNE



EC ST ETIENNE LOIRE



CSC BLAGNAC - VS 31



SCO DIJON TEAM
MATÉRIEL VELO.COM



SOJASUN ESPOIR ACNC



TEAM PELTRAX - CSD



UC NANTES ATLANTIQUE



VC PAYS DE LOUDEAC



VC ROUEN 76



VCCA TEAM PRO IMMO
NICOLAS ROUX



VÉLO CLUB VILLEFRANCHE
BEAUJOLAIS



VENDEE U
PAYS DE LA LOIRE



COORDINATEUR ROUTE

Alexandre FOUREZ

a.fourez@ffc.fr

+33 (0)1.81.88.09.35 / +33 (0)6.99.15.94.21

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines

1, rue Laurent Fignon

78180 Montigny le Bretonneux

<http://www.ffc.fr>

